

Conseil Communautaire du 27 Septembre 2022 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de fixer un tarif pour les adhérents CNAS pour le spectacle Son et Lumières des 29, 30 et 31 Juillet et les 4, 5, 6 et 7 Août 2022,
- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprises à l'entreprise HUILERIE DE LAPALISSE en vue de la construction d'un nouveau bâtiment ; cette aide sera d'un montant maximal de 36 000 €,
- de signer une convention d'honoraires avec la SELARL ABSIDE AVOCATS afin d'assurer la défense des intérêts de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE, et d'engager une procédure en résiliation d'un bail commercial,
- de rendre l'accès à l'application « Alice et l'Autremonde » gratuit à partir du 12 Août 2022,
- de proposer des ateliers d'initiation informatique et de fixer la grille tarifaire comme suit :
 - ateliers grand parcours (soit 20 séances) : 10 € le parcours
 - ateliers court parcours (entre 6 et 8 séances) : 5 € le parcours
 - brochure « j'apprends le numérique » : 5 €
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de LAPALISSE pour la création d'un Centre Jeunesse et Culture au groupement d'entreprises constitué de SPIRALE ARCHITECTURE (mandataire) / IFTC / ICB DAGALLIER-FOUCHET / SARL BET SEQUOIA / B2ES / SIGMA ACOUSTIQUE, pour un montant de 138 400 € HT,
- d'autoriser un virement de crédits de 24 000 € pour l'achat du mini bus Renault Trafic,
- d'autoriser un virement de crédits de 4 000 € pour rembourser une taxe d'aménagement perçue, en raison de l'annulation d'un permis de construire en 2021,
- de rembourser la somme de 91,18 € TTC à un locataire d'un hébergement de loisirs pour la période du 24/08/2022 au 29/08/2022, correspondant à la location de services de literie (oreillers, couettes et draps),
- de proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes, aux enfants de 4 à 12 ans, le lundi 31 octobre 2022, de 14h00 à 18h00, à la garderie de l'école primaire de Lapalisse, divers ateliers au tarif de 8 € par enfant pour la ½ journée,
- de rembourser à un membre de l'association ESCALISSE la somme de 47,40 € TTC correspondant à l'achat d'une chaîne de moulinette zinguée en V pour l'activité Escalade,
- d'encaisser un chèque correspondant au don du Maire de Périgny, pour la participation à l'achat d'une calculatrice offerte à un enfant de CM2 scolarisé à l'école élémentaire de Lapalisse et domicilié sur la commune de Périgny,
- de fixer les tarifs de vente au public des produits qui seront vendus à l'occasion du 9ème embouteillage,
- d'actualiser les prix de vente des produits vendus par l'Office de Tourisme en ajoutant la « Petite Collection du FABLAB »,
- d'organiser une braderie de livres à la Médiathèque du « PAYS DE LAPALISSE », à l'occasion du 9ème embouteillage.